



Licenciement et arrêt maladie !!

Par **Visiteur**, le **19/03/2007** à **09:39**

BONJOUR, en arrêt maladie suite à des problèmes de dos, j'ai d'abord reçu un 1er avertissement en main propre à mon retour de maladie daté du 1er août après 4 ans de travail (avertissement que j'ai contesté.) Alors que j'étais à nouveau en arrêt pour maladie avec risque d'hospitalisation, je suis allé réceptionner une LR+AR LE 8/9/06 me convoquant à un entretien le 7/9/06 en vue d'un licenciement. Je n'ai donc pu me rendre à cet entretien. Le 26/9/06, à peine sorti de l'hôpital car j'ai dû être hospitalisé en urgence, je réceptionne une seconde lettre recommandée de mon employeur datée du 14/9 et m'informant de mon licenciement pour absences prolongées et répétées. Mon employeur a-t-il le droit d'agir ainsi ? a-t-il bien respecté les règles de procédure concernant cette décision ? J'ajoute que sur ma fiche de paie, il est mentionné : "pas de convention collective" et que dans mon travail je dois soulever seul des charges souvent bien supérieures à 25kg sans aucun matériel de manutention. Comment puis-je répondre à mon employeur ? merci pour l'attention que vous porterez à ma demande